



HOTEL DE VILLE
Place de la République
14450 GRANDCAMP-MAISY
Tél. 02 31.22.64.34
Courriel : contact@grandcamp-maisy.fr

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TRAVAUX ENTREPRISE – FORAIN -

SERVICE TECHNIQUE

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum 10 jours ouvrés (sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date de début du déménagement ou 15 jours ouvrés dans le cas d'une fermeture de rue.

Retour du formulaire à : urbanisme@grandcamp-maisy.fr ou contact@grandcamp-maisy.fr

RAISON SOCIALE ⁽¹⁾ :

ADRESSE :

Numéro de SIRET : **Numéro de KBIS** :

Tél. fixe : / / / / / Tél. portable : / / / / / E.Mail :

Sollicite l'établissement d'un arrêté d'occupation du domaine public pour ⁽²⁾ :

1/ Localisation

N° et Dénomination de la ou les voies :

2/ Période

Date de début : de H.....mn à H mn,

Date de fin : de H.....mn à H mn,

Prolongation d'un arrêté temporaire ⁽³⁾ :

Référence dates arrêté initial :

Date de fin de prolongation :

3/ Modalités d'occupation (toutes les mentions sont obligatoires)

Nature des travaux :

Installation des matériels et le cas échéant, des matériaux suivants ⁽⁴⁾ :

Echafaudage au sol (nombre de mètres linéaire) : ml

Cantonnement de chantier ou base de vie (surface en m²) : m²

Benne (surface en m²) : m²

Nacelle (surface en m²) : m²

Engins de chantier (camions, mini-pelle, tracto-pelle, etc.) : m²

Grue à tour ⁽⁵⁾

Métier Forain ⁽⁵⁾ Surface : m² Longueur : ml Largeur : ml

Autre (Préciser en indiquant les dimensions et les surfaces) :

4/ Nature des prescriptions de l'arrêté

- Stationnement interdit Chaussée rétrécie Circulation interdite
 Autre (à préciser) :

5/ Stationnement véhicule(s) de chantier

Nombre :

6/ Signalisation temporaire

- Mise en place par le service Voirie – Service facturé– Tarif en vigueur
 Mise en place par le demandeur avec ses propres moyens (pas de prêt de matériel)

(1) Je demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur.

(2) J'atteste avoir prévenu les tiers concernés sur la nature et la durée d'intervention. Une personne qui occupe l'espace public sans autorisation en cours les peines prévues à l'article L2132-1 du code de la propriété des personnes publiques.

(3) En cas de prolongation des travaux, une nouvelle demande devra être formulée 5 jours avant la date de fin de l'arrêté initial, au Service Technique en Mairie. Le délai de cette demande figurera sur la décision vous autorisant à occuper le Domaine public (c'est-à-dire l'arrêté municipal). L'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée sur cette seule base.

(4) Tous les matériels et matériaux qui seront déposés sur le domaine public doivent être mentionnés.

(5) Transmission des fiches techniques de chaque grue ou métier en même temps que la demande.

Je m'engage à payer les droits d'occupation du domaine public, tels qu'ils sont définis par délibération du conseil municipal.

J'atteste sur l'honneur les renseignements mentionnés ci-dessus et j'ai pris connaissance que je pourrais être contrôlé sur le chantier par les services de la ville.

NOM-PRENOM et qualité du signataire :

Fait à : Le :

Signature

Après instruction de votre demande, l'autorisation vous sera délivrée par arrêté qui devra être affiché en permanence afin de faciliter les contrôles effectués par les services de la ville.

Ce formulaire ne vaut pas accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.